



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

regroupement familial

Question orale n° 1692

## Texte de la question

Mme Cécile Helle appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des mineurs entrés en France en application de la procédure de regroupement familial. En effet, ce phénomène apparu il y a deux ou trois ans touche surtout les départements du sud de la France et suscite certaines difficultés : surcharge des classes de primo arrivants ; problème des plus de seize ans qui échappent à l'obligation scolaire ; accueil assuré par un seul parent en France (généralement le père) n'ayant pas forcément les moyens de subvenir à leurs besoins, et difficulté réelle pour obtenir des droits précis. Dans le Vaucluse, 67 mineurs étaient recensés en 2000, sans oublier bien sûr tous ceux qui échappent à cette évaluation. Cette situation devient de plus en plus alarmante nécessite des réponses adaptées. La régularisation n'apparaît pas en effet forcément comme la solution miracle. Elle aimerait connaître les dispositions qu'elle envisage de prendre pour pallier ces problèmes.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Cécile Helle](#)

**Circonscription :** Vaucluse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1692

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 2002, page 491

**Réponse publiée le :** 6 février 2002, page

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 février 2002